



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2020 / 2021**

ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél . 04.77.44.51.96

PV N° 11 DU SAMEDI 31/10/2020

Réunion du 26 octobre 2020

- Présents : Nordine BEZZAH - Jean Claude LIGOUT - Tonio RODRIGUES.
- Absents excusés : Yann DUSSUD - Jean-Luc GAILLARD.
- Responsable C.A. et désignations assistants District : Tonio RODRIGUES 06 80 40 26 80
- Désignations Seniors et Foot Loisirs : Nordine BEZZAH 06 42 58 50 13
- Responsable Juges Arbitres : Jean Luc GAILLARD 06 78 90 50 28
- Valideur rapport Nord / Sud : Roland THETIER

INDISPONIBILITES

CROCE Johan : jusqu' au 27 octobre : prompt rétablissement
LAMBOEUF Denis : jusqu'au 18 novembre : prompt rétablissement
BEZZAH Nordine : jusqu'à début 2021

COURRIERS REÇUS

DEMIREL Muhamet : lu
LAMBOEUF Denis : certificat médical
CROCE Johan : certificat médical
BEZZAH Nordine : certificat médical
BILLOUX Serge : courrier pour rattrapage

CONVOCATION ARBITRE

M. MONTEGUT Grégory, vous êtes convoqué à la Commission des Arbitres, le **lundi 2 novembre à 18h30**, pour affaire vous concernant

AVIS IMPORTANT

Dans la situation actuelle, messieurs les arbitres et observateurs, veuillez contacter le club recevant pour vous assurer que votre rencontre aura bien lieu

RECYCLAGE TABLETTES

Une formation, ouverte à tous les arbitres, aura lieu le mardi 3 novembre de 19h à 21h30, à la Délégation du Roannais. Vous êtes priés de vous manifester pour les inscriptions, auprès d'Aldric CHANCILOUX, le CTDA, ou auprès des membres de la CA de Roanne, par courrier ou par Mail. Merci.

FORMATION ET RECYCLAGE AA

La formation « arbitre assistant » qui était prévue le mercredi 28 octobre est annulée et sera reprogrammée courant 2021.

Une formation en visio est programmée le **mardi 27 octobre, de 18h30 à 20h30**, pour les personnes suivantes : **MM. DESVERNAY Pascal, CORNET Jean-Michel, BEZZAH Nordine.**



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2020 / 2021**

ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél. 04.77.44.51.96

FORMATION CONTINUE N°2 : DELIVRANCE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lien des vidéos : <https://we.tl/t-cXqgtU8qZm>

Vous devez, à partir des deux situations vidéo proposées sur le lien ci-dessus, analyser l'attitude de l'arbitre sur sa façon de donner un avertissement au joueur fautif.

Vous devez lister les avantages et inconvénients de chaque mode de fonctionnement et ainsi déterminer la meilleure façon de faire sur le terrain. Vous devrez, pour terminer, réfléchir sur la meilleure façon de donner une sanction disciplinaire dans les compétitions départementales.

Attention, il convient ici de bien parler des modalités de délivrance des sanctions disciplinaires. Que vous siffiez faute ou pas ne m'intéresse pas, sera considéré « hors sujet » et n'entraînera donc pas le bonus formation. Le bonus est bien entendu lié au respect des consignes énoncées au-dessus.

Les retours sont attendus pour le lundi 2 novembre à 12h, par mail à Aldric CHANCIoux, sous un format Word.

INFOS COVID

- En cas d'absence de contrôle de température, conformément au protocole sanitaire en vigueur, l'arbitre de la rencontre devra le préciser sur la FMI dans la rubrique observation. En l'absence de FMI, envoyer un mail au DLF

- Dans le cadre de l'arrêté préfectoral interdisant l'utilisation des vestiaires, messieurs les arbitres, vous n'avez pas à réclamer la mise à disposition d'un vestiaire : seul un espace sécurisé doit être mis à votre disposition.

TEST COVID POSITIF

- Tout arbitre qui se retrouve confronté à un test Covid positif doit informer le référent Covid du District, M. Michel BARSOTTI, mais également les clubs qu'il a arbitrés le week-end précédent. **RISQUE DE PERSONNE CONTACT POUR L'ARS.**

RAPPEL AUX ARBITRES

- Messieurs les arbitres, sur la FMI, c'est à vous de rentrer les délégués sur la tablette, avant la rencontre. Vous devez demander aux dirigeants du club recevant de vous fournir les noms, et à vous de les mettre dans la tablette. De même pour les remplaçants que vous êtes priés de noter dans la tablette. Merci.

- Messieurs les arbitres, il est rappelé que les « sous-shorts » de couleur différente sont interdits (sauf « sous-short » médical avec certificat médical), ainsi que les collants.

- Comme déjà signalé plusieurs fois, il vous faut lire le PV entièrement, surtout le secteur stéphanois, quand vous arbitrez sur le Stéphanois (Commission Sportive Seniors).

- Des drapeaux BIP sont disponibles à la Délégation du Roannais pour les arbitres qui le désirent : 1 € symbolique sera demandé à la personne qui prend les drapeaux. Si ceux-ci sont rendus abîmés, les réparations seront à la charge de l'arbitre qui les aura empruntés.

- Des modifications peuvent être effectuées jusqu'au vendredi soir, 19h : soyez vigilants !

Seules les désignations sur « MyFFF » font foi de votre match (sauf appel après le vendredi à 19h).

BULLETIN D'INFORMATION

SAISON **2020 / 2021**

ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél . 04.77.44.51.96

